

# REGLEMENT WOOFEST 2024

## QUI SOMMES-NOUS ?

Le Woofest est le premier festival animalier de France, un événement dédié aux amoureux des chiens qui allie le côté sportif, familial, amusant et festif. Notre événement met en avant le bien-être animal et propose des activités permettant aux humains et à leurs chiens de renforcer leur complicité pendant un week-end.

Le Woofest propose une Course à Obstacle de près de 6 km, un village regorgeant d'exposants, de sponsors et d'associations du milieu animalier, une scène et un ring où se déroulent des conférences, des témoignages, des démonstrations, etc. Une multitude d'activités sont également proposées, telles que le Woof Jump, l'agility, la course sur leurre, le cani-paddle, le cani-vtt, et un pôle bien-être avec des masseurs et ostéopathes canins.

Le Woofest met en avant le bien-être animal en étant labellisé « 1% pour les animaux » par l'association YouCare. L'accès au Village Woofest est payant, toute personne non munie d'un QR code envoyé en amont ou refusant d'acheter sa place au niveau de l'accueil se verra refuser l'accès au festival. En cas de problème, de question ou de réclamation, n'hésitez pas à venir nous voir à l'accueil pendant le festival ou à nous écrire à [hello@woofest.fr](mailto:hello@woofest.fr), ou à consulter notre FAQ sur [woofest.fr](http://woofest.fr).

## INTERDICTIONS

- Les colliers coercitifs, électriques ou à griffes ainsi que les chaussures de cross (pointes métalliques) sont interdits sur l'ensemble du festival.
- Conformément à la législation en vigueur, « l'accès d'un chien de 1ère catégorie (...) aux lieux publics (...) et aux locaux ouverts au public est interdit », les chiens de catégorie 1 ne sont donc pas acceptés dans l'enceinte du Woofest.
- Les pique-niques sont interdits, des espaces de restauration sont prévus sur place.

## **OBLIGATIONS SUR LE VILLAGE**

- Tous les chiens doivent être tenus en laisse durant le festival.
- Les chiens de catégories 2 doivent porter une muselière adaptée conformément aux préconisations légales.
- Tous les chiens entrants (même visiteurs) sur le Woofest doivent être vaccinés contre la rage, la maladie de Carré, l'hépatite, la parvovirose, la leptospirose et la toux de Chenil. Des contrôles aléatoires seront régulièrement effectués.
- Des poubelles sont réparties dans tout le village ; les participants doivent y jeter leurs déchets pour maintenir un lieu propre.
- Les déjections canines doivent être ramassées et jetées à la poubelle.
- Les éditions portent le nom de grandes villes à proximité, mais l'événement ne se déroule pas nécessairement dans la ville elle-même.

Dans un souci de sécurité et de bien-être des participants, le ruban jaune a été instauré. Il s'agit d'un signe distinctif qui doit être placé de manière visible sur le harnais ou la laisse, permettant d'identifier les chiens plus sensibles aux autres chiens ou aux humains. Pour ces animaux, il est impératif de leur accorder plus d'espace et de faire preuve de prudence quant aux interactions, que ce soit avec d'autres chiens ou avec les humains.

## **RÈGLEMENT POUR LES COURSES ET ACTIVITÉS**

Sont autorisés à participer tous les chiens, à l'exception des chiens de première catégorie. Pour être éligible, chaque chien doit :

- Être en bonne condition physique et en bonne santé,
- Être vacciné contre la rage, la parvovirose, la maladie de Carré, la leptospirose et la toux du Chenil,
- Posséder un carnet de santé à jour,
- Être identifié par une puce électronique ou un tatouage.

Pour les chiens de deuxième catégorie, la muselière doit être soumise à l'approbation du vétérinaire et du juge de course pour attester de sa conformité lors de la compétition.

Tout propriétaire d'un chien de deuxième catégorie doit se conformer à la législation en présentant lors de l'inscription :

- La déclaration de son chien en mairie,
- Le test de comportement,
- La copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- Le permis de détention,
- Le certificat anti-rabique ou le carnet de vaccination européen à jour,
- Le certificat L.O.F.

Sont exclues de la participation, le jour de l'épreuve et sous contrôle vétérinaire, les chiens jugés malades, affaiblis, présentant un état physique incompatible avec la discipline, les chiennes gestantes ou allaitantes, ainsi que les chiens handicapés. L'organisateur et les vétérinaires se réservent le droit d'interdire le départ à un chien qu'ils estiment ne pas être en condition. Dans ce cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisation mais pourra déclarer un sinistre auprès de son assurance.

Les chiennes en chaleur peuvent participer à l'épreuve, sous réserve d'un départ différé d'une minute derrière le peloton.

## **COURSE À OBSTACLES**

Toutes les places pour la Course à Obstacles doivent être réservées préalablement à l'événement. Pour des raisons de sécurité, aucun nouvel inscrit ne sera accepté le jour de l'événement.

Le chien doit avoir un minimum de 12 mois le jour de la course. Le binôme est composé d'un chien et d'un humain, et l'humain peut accompagner le binôme en courant sans chien. Chaque coureur ne peut être relié qu'à un seul chien. Pendant les ravitaillements, les coureurs sont strictement tenus de ne pas jeter leur gobelet par terre.

## **CANICROSS**

Aucune modification de dossier, que ce soit pour le coureur ou le chien, ne sera autorisée dans les sept jours précédant l'événement. Le binôme indiqué dans le formulaire doit obligatoirement être celui qui participe à la course, aucun changement n'est envisageable.

Un coureur ne peut pas participer sans chien. Le chien doit avoir un minimum de 18 mois le jour de la course, et l'humain doit avoir 15 ans dans l'année civile. Les Juges Arbitres de la Fédération des Sports et Loisirs Canins, coorganisateur de l'épreuve, ainsi que le vétérinaire, se réservent le droit d'interdire la participation d'un chien, avec les raisons exposées au propriétaire de l'animal en cas de refus.

Pendant les ravitaillements, les coureurs ont l'interdiction de jeter leur gobelet par terre.

## **MATÉRIEL**

Pour la Course à Obstacles et le Canicross Chronométré, le matériel doit obligatoirement être adapté à la pratique de la course.

Le chien doit être équipé d'un harnais et relié à son humain par une ligne de trait élastique, attachée à une ceinture lombaire ou sous-cutale pour amortir les chocs et permettre une liberté de mouvement maximale.

Le harnais, obligatoire, doit être adapté à la morphologie et à l'effort du chien (le collier classique plat n'est pas autorisé pour la pratique du canicross). L'humain doit également être équipé d'une ceinture abdominale d'une largeur d'au moins 7 cm, ou d'une ceinture sous-cutale (type baudrier), ou d'un cuissard avec ceinture intégrée.

Conformément à la loi du 16 janvier 2023, sont strictement interdits pour le chien tous types de colliers coercitifs, tels que les colliers étrangleurs, les colliers de dressage (dits électriques), et les colliers à griffe.

Pour le coureur, l'utilisation de chaussures munies de pointes métalliques est formellement interdite.

Si le matériel ne correspond pas aux exigences, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation, sans possibilité de remboursement.

## **MARCHE**

La marche est encadrée par une équipe de professionnels. Il n'y a aucune restriction d'âge pour le chien. C'est à l'humain d'être attentif à son chien

pour évaluer son endurance et ses compétences pour une balade d'environ 45 minutes. Les inscriptions à la marche sont possibles sur place, uniquement s'il reste des créneaux disponibles.

## **ACTIVITÉS**

Toutes les activités sont payantes en cashless uniquement. Aucune transaction en espèces ou par carte bancaire ne sera possible sur le site des activités. Ces moments sont dédiés au partage et à la complicité, l'humain doit être attentif à son compagnon et ne pas lui demander trop. Les activités sont encadrées principalement par des équipes de professionnels canins. Pour des raisons de sécurité, il est impératif de suivre les instructions du professionnel. En cas de non-respect des règles ou de l'encadrement, l'humain et le chien pourraient être exclus de l'activité et du festival si leur comportement est jugé irrespectueux ou dangereux pour les autres participants par les organisateurs.

## **REMBOURSEMENT**

Tout remboursement est possible uniquement si le participant a souscrit à l'assurance annulation et traite directement avec le tiers.

## **ASSURANCE**

Pour assurer une expérience sécurisée et agréable pour tous, nous avons établi certaines règles en matière d'assurance. Lisez attentivement cet article pour comprendre nos dispositions et garantir le bien-être de chacun, que ce soit nos participants à quatre pattes ou leurs compagnons humains.

### **1. Assurance Responsabilité Civile : Une Obligation**

Tous les participants, qu'ils soient propriétaires de chiens ou simples visiteurs, doivent être couverts par une assurance responsabilité civile. Cela garantit une protection en cas de dommages ou de blessures causés par votre animal de compagnie à d'autres participants, à des biens, ou à des tiers.

### **2. Assurance Santé pour les Chiens Participants**

Pour les chiens participants aux différentes activités du festival, une assurance santé est fortement recommandée. Cela couvrira les frais vétérinaires en cas d'accident ou de problème de santé pendant l'événement. Assurez-vous que les vaccins de votre compagnon à quatre pattes sont également à jour.

### **3. Assurance Annulation pour les Participants Humains**

Nous comprenons que parfois, des imprévus peuvent survenir. Si vous avez réservé une place pour une activité et que vous ne pouvez pas y participer, une assurance annulation peut vous permettre d'obtenir un remboursement, sous réserve de certaines conditions. Cette option vous offre une tranquillité d'esprit en cas d'empêchement de dernière minute.

### **4. Responsabilité Individuelle**

Chaque participant est responsable de son propre bien-être et de celui de son animal de compagnie. Veillez à respecter les règles de sécurité énoncées dans le règlement intérieur du festival et à agir de manière responsable en toutes circonstances.

## **LES VACCINS**

Sont autorisés à participer tous les chiens, à condition d'être vaccinés contre :

- La rage
- La parvovirose
- La maladie de Carré
- La leptospirose
- La toux du Chenil

Des contrôles seront effectués lors des courses ou dans le village pour vérifier que tous les vaccins ont été réalisés au préalable, garantissant ainsi le bien-être de tous les animaux présents et évitant toute transmission des maladies mentionnées ci-dessus.

## **CASHLESS**

Sur le festival, le seul moyen de paiement accepté pour les activités et la restauration est le cashless. Cette méthode de paiement consiste à charger de l'argent sur un bracelet doté d'une puce. Le participant peut précharger son bracelet avant le festival ou sur place aux tentes banques cashless, en utilisant une carte bancaire ou des espèces. Le prix du bracelet est de 1€. La demande de remboursement peut être effectuée à partir du lundi suivant l'événement, uniquement en ligne sur le site internet de l'organisateur : woofest.fr, dans la rubrique Cashless. Il est crucial de conserver le bracelet pour récupérer le code à l'arrière de la puce. La demande de remboursement doit être faite dans les trente jours suivant le festival. Passé ce délai, le participant ne pourra plus prétendre à un remboursement. Les frais de remboursement s'élèvent à... Si le participant ne fait pas de demande de remboursement dans les quinze jours suivant l'événement, son compte sera clôturé et il ne pourra pas récupérer son solde.

## LES TARIFS 2024

Les préventes concernent exclusivement l'édition de Paris 2024. Les tarifs des préventes sont les suivants :

- **Course à Obstacles :**
  - 28€ pour les 500 premières places
  - 32€ à partir de la 501ÈME place
  - 35€ un mois avant l'événement
- **Canicross Chronométré :**
  - 28€ pour les 100 premières places
  - 32€ à partir de la 101ème place
  - 35€ un mois avant l'événement
- **Marche :**
  - 17€ pour les 100 premières places
  - 20€ à partir de la 101ème place
  - 22€ un mois avant l'événement
- **Pack de Woof :**
  - 70€ pour les 100 premières places
  - 80€ à partir de la 101ème place
  - 90€ un mois avant l'événement

Des tarifs spéciaux s'appliquent aux participants de moins de dix-huit ans. Les participants s'engagent, lors de leur inscription, à avoir l'âge requis pour bénéficier de la promotion. Des contrôles pourront être effectués lors de l'événement.

## Le Pack de Woof

Ce pack exclusif comprend :

- Une place pour la Course à Obstacles
- Une place pour la Marche
- Accès à toutes les activités gratuites
- Un Pass week-end.

*Attention* : Ce pack est valable pour une seule et même personne et n'inclut pas la restauration et les boissons.

## **SOINS**

Une brigade vétérinaire est présente sur place, prête à intervenir pour tout incident canin. La brigade effectuera des contrôles de manière aléatoire et se réserve le droit d'exclure des participants en cas de non-respect du règlement de bien-être des chiens. Une équipe de secouristes est également présente pour toute blessure humaine pouvant survenir sur le festival.

## **DOMMAGE MATÉRIEL, VOL, PERTE**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte de matériel.

## **DROIT À L'IMAGE**

Tout participant accepte d'être photographié par les photographes engagés par les organisateurs et accepte que les photos soient publiées sur nos supports promotionnels, y compris les réseaux sociaux et notre site web.